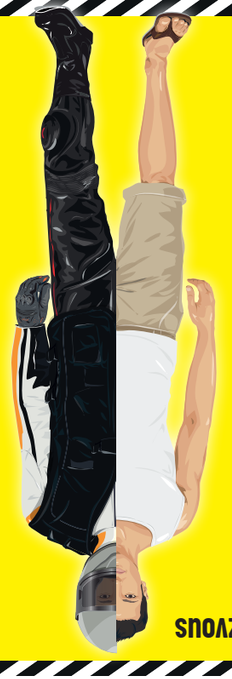

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

À moto ou en scooter, sans équipement complet, vous risquez d'y laisser votre peau

#equipezvous

BLOUSON

Le blouson doit :
➔ comporter des couleurs vives et des dispositifs rétro-réfléchissants pour une meilleure visibilité par les autres usagers, de jour comme de nuit,
➔ être assez large pour rester confortable, mais assez serré pour protéger des chocs,
➔ être serré au niveau des poignets pour éviter que les manches ne remontent,
➔ pouvoir s'adapter au-dessus d'autres vêtements,
➔ être équipé de protections aux coudes et aux épaules.

Il est possible d'acquérir des protections dorsales et ventrales indépendamment du blouson. Ces protections peuvent être installées de manière autonome, par exemple à l'aide de bretelles.

AIRBAG

Il existe 2 sortes de gilet ou blouson airbag :
➔ l'airbag filaire, qui se déclenche mécaniquement via un cordon, l'airbag radiocommandé, qui se déclenche par onde radio.
Un gilet ou blouson airbag efficace doit :
➔ protéger le dos et le torse des chocs et des conséquences des glissades,
➔ ne pas gêner la conduite,
➔ descendre un peu plus bas que le coccyx et recouvrir entièrement les épaules, voire les vertèbres cervicales, empêchant ainsi le « coup du lapin »,
➔ n'être ni trop serré ni trop lâche pour avoir une protection optimale.

Il est nécessaire de mesurer le buste (de la nuque au coccyx) ainsi que le tour de taille pour choisir la bonne taille.
Il est fortement conseillé de ne rien mettre dans ses poches entre la cage thoracique et le gilet/blouson.

TESTEZ VOTRE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT :

EQUIPEZ-VOUS.FR

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Immeuble Garance – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08

Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières - DEP2016

NORMES

Le blouson est un équipements de protection individuelle (EPI) certifié comme tel.

La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

Les blousons EPI sont, comme les pantalons, normés EN 13 595.

Les coques de protection sont normées EN 1621.

La norme EN 1621 est divisée en 4 parties selon l'endroit du corps où est placée la protection :

- protections coudes/ épaules/genoux/ hanches (EN 1621-1)
- protections dorsales (EN 1621-2)
- protections thoraciques (EN 1621-3)

CE APPROVED

NORMES

L'airbag est un équipement de protection individuelle (EPI) certifié comme tel.

La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

S'agissant de technologies récentes, les gilets et blousons airbag sont actuellement certifiés par le « dire d'expert. »

CE APPROVED

⚠ RISQUES

LES VESTES ET BLOUSONS SONT DESTINÉS À VOUS PROTÉGER, EN CAS DE CHUTE OU DE GLISSADE, DES :

- BRÛLURES,
- FRACTURES,
- ABRASIONS,
- CONTUSIONS,
- LÉSIONS MUSCULAIRES ET ARTICULAIRES,
- SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES.

⚠ RISQUES

COMME LE CASQUE, L'AIRBAG MOTO SAUVE DES VIES. IL PROTÈGE LES ORGANES VITAUX DE L'ENSEMBLE TRONC/COLONNE/ABDOMEN.

SI VOUS NE PORTEZ PAS D'AIRBAG, VOUS RISQUEZ DES :

- FRACTURES DES CERVICALES ET DES LOMBAIRES,
- ABRASIONS,
- LÉSIONS DE LA MOELLE ÉPINIÈRE,
- CONTUSIONS MULTIPLES,
- ENFONCEMENTS DE LA CAGE THORACIQUE,
- ÉCLATEMENTS DES VISCÈRES.

DEUX-ROUES MOTORISÉS

comment choisir le bon équipement ?

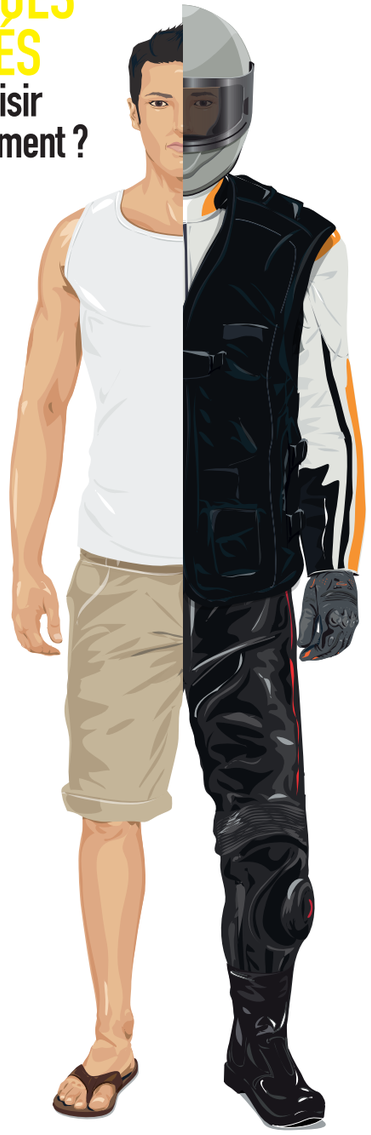

+ VOUS ÊTES ÉQUIPÉ + VOUS ÊTES PROTÉGÉ

CASQUE

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.

Il doit :
➔ comporter quatre stickers rétro-réfléchissants pour une meilleure visibilité de nuit par les autres usagers,
➔ être de préférence d'une couleur claire,
➔ couvrir le front au-dessus des sourcils,
➔ ne pas gêner le port de lunettes de vision,
➔ ne pas obstruer la vision périphérique,
➔ rester fermement attaché,
➔ être remplacé après un choc violent.

Préférer le casque intégral au casque « jet ».

Pour une protection maximale, le casque intégral permet d'atténuer les blessures au visage, au menton et à la mâchoire inférieure. En diminuant le bruit et le souffle du vent sur le visage, en déviant les insectes et les éventuels objets projetés et en protégeant mieux des intempéries, il réduit la fatigue, les risques d'accident et facilite la concentration.

NORMES

L'étiquette attestant du type d'homologation ECE est cousue sur la jugulaire de façon visible. Les normes ECE 22-04 et ECE 22-05 peuvent être suivies :

• des lettres « PJ » : comme Protective-Jet, c'est-à-dire un casque « modulable » homologué en tant que jet et intégral. Il peut être utilisé en circulation, aussi bien en position ouverte que fermée.

• de la lettre « J » : comme jet
• de la lettre « P » : comme Protective. Cette lettre est utilisée pour le casque intégral.

La visière doit être transparente et homologuée (présence de la lettre E suivie du chiffre du pays de l'homologation).
Les visières fumées ou miroir sont interdites.

Etiquette ECE 22-05

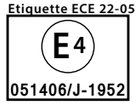

RISQUES

LES TRAUMATISMES CRÂNIENS SONT UNE CAUSE TRÈS IMPORTANTE DE HANDICAPS LOURDS ET DE DÉCÈS PARMI LES MOTOCYCLISTES ET SCOOTÉRISTES.

LE CASQUE VOUS PROTÈGE DES :
• TRAUMATISMES DE LA FACE,
• TRAUMATISMES CRÂNIENS,
• ABRASIONS,
• FRACTURES DU CRÂNE, DE LA MÂCHOIRE,
• RISQUES OCULAIRES,
• SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES.

GANTS

LE PORT DES GANTS DEVIENT OBLIGATOIRE.

Les gants doivent :
➔ couvrir intégralement les mains et les poignets, sans réduire la capacité de conduite,
➔ être renforcés aux articulations ainsi qu'à la paume et pourvus d'une patte de serrage permettant leur parfait maintien en cas de glissade,
➔ être adaptés à la taille des mains,
➔ être étanches en cas d'humidité.

Les gants en tissu de type denim, ou en cuir léger, de protection Niveau 1, sont plus adaptés à une conduite urbaine.
Les gants en Kevlar®, ou en cuir épais de protection Niveau 2 sont plus adaptés à une conduite routière.

NORMES

Les gants sont des équipements de protection individuelle (EPI) certifiés comme tels.
La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

La norme EN 13594, ou le dire d'experts, atteste que les équipements ont été soumis à 5 essais pour évaluer la résistance à l'arrachement, à l'abrasion, au déchirement, à la coupure et le système de maintien. C'est pourquoi il existe 2 niveaux de protection, certifiés par le « dire d'expert » :

Les gants sont soumis à 5 tests :
• la résistance à l'abrasion,
• la résistance à l'arrachement,
• la résistance à l'éclatement,
• la résistance au déchirement, à la coupure
• le système de maintien.

RISQUES

EN SITUATION DE CHUTE, CHOC OU SIMPLE GLISSADE, MÊME À FAIBLE VITESSE, LES MAINS SONT MISES EN GRAND DANGER CAR, DANS UN GESTE RÉFLEXE, ELLES SONT AU PREMIER PLAN POUR AMORTIR LE CHOC ET PEUVENT DONC SUBIR L'ABRASION DU BITUME PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA GLISSADE.

SI VOUS N'EN PORTEZ PAS, VOUS RISQUEZ DES :
• FRACTURES,
• ABRASIONS,
• TRAUMATISMES,
• CONTUSIONS,
• BRÛLURES,
• SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES.

BOTTES

Les bottes doivent :
➔ protéger le pied, la cheville et le bas du tibia,
➔ être étanches pour protéger du froid comme des grandes chaleurs et être suffisamment souples pour bien sentir les commandes,
➔ être équipées de coques sur la pointe et renforcées au niveau de la protection de la malléole (structure osseuse de la cheville),
➔ avoir des semelles anti-dérapantes.

Seules les chaussures montantes ou mieux encore les bottes de moto protègent tout le pied et les tibias, sans gêner la capacité de manœuvre du conducteur. Mettre ses chaussures légères dans son "top-case" et ne les enfiler qu'une fois arrivé à destination doit devenir un réflexe aussi important que d'attacher son casque.

NORMES

Les bottes sont des équipements de protection individuelle (EPI) certifiés comme tels.
La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

Les bottes de moto EPI sont normées EN 13 634.
Sont certifiées les bottes ou bottines :

• ayant une hauteur minimale de 16,2 cm (pour les pointures inférieures au 36),
• de 19,2 cm (pour celles supérieures au 45).
La botte certifiée est soumise à des tests d'abrasion et de résistance à la perforation.

RISQUES

LES MEMBRES INFÉRIEURS SONT STATISTIQUEMENT LES PLUS EXPOSÉS AUX CHOCS ET AUX BLESSURES LORS D'UNE CHUTE À DEUX-ROUES MOTORISÉ. CE TYPE DE BLESSURE EST FORTEMENT HANDICAPANT.

LES BOTTES VOUS PROTÈGENT DES :
• BRÛLURES,
• FRACTURES,
• ABRASIONS,
• LÉSIONS,
• CONTUSIONS,
• LÉSIONS MUSCULAIRES ET ARTICULAIRES,
• SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES.

PANTALON

Le pantalon doit :
➔ être assez large pour être confortable, mais suffisamment serré pour protéger des chocs,
➔ être souple pour permettre au conducteur de se mouvoir,
➔ être si possible muni de protections pour les hanches, les genoux, de préférence avec des protège-tibias incorporés, avec des empiècements de textile de haute visibilité (fluorescents et rétro-réfléchissants),
➔ être équipé de protections aux genoux.

Si vous ne voulez pas porter un pantalon moto toute la journée, les magasins spécialisés proposent aussi des pantalons qui peuvent se transformer facilement grâce à des protections amovibles.
Les fabricants ont également mis au point un pantalon en Kevlar® qui ressemble à un jean classique tout en assurant la protection nécessaire. Doté de renforts invisibles, il est pratique pour les conducteurs urbains.

NORMES

Le pantalon est un équipement de protection individuelle (EPI) certifié comme tel.

La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

Les pantalons EPI sont normés EN 13 595.
Les coques de protection sont normées EN 1621.

La norme EN 1621 est divisée en 3 parties selon l'endroit du corps où est placée la protection :

1621-1 : protections coudes/épaules/genoux
1621-2 : protections dorsales
1621-3 : protections thoraciques

Pour l'utilisation de coques de protection des hanches et des genoux se référer à la certification EN 1621-1.

RISQUES

LES MEMBRES INFÉRIEURS SONT STATISTIQUEMENT LES PLUS EXPOSÉS AUX CHOCS ET AUX BLESSURES LORS D'UNE CHUTE À DEUX-ROUES MOTORISÉ. CE TYPE DE BLESSURE EST FORTEMENT HANDICAPANT.

LE PANTALON EPI VOUS PROTÈGE DES :
• BRÛLURES,
• FRACTURES,
• ABRASIONS,
• LÉSIONS,
• CONTUSIONS,
• LÉSIONS MUSCULAIRES ET ARTICULAIRES,
• SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES.